

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-8-5-2

Séance du vendredi 7 septembre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT LEADER FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2009-4-5-6 du Conseil Général du 23 octobre 2009 relative à la politique de développement local – financement des postes d'agent de développement LEADER,
- VU la délibération n° CG 2010-2-5-1 du Conseil Général du 25 juin 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Sundgau, Florival-Vignoble-Plaine du Rhin et des Trois Pays,
- VU la délibération n°CG 2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 portant approbation des Contrats de Territoire de Vie du Piémont-Val d'Argent-Pays Welche, Colmar, Fecht et Ried, Thur Doller et Région Mulhousienne,
- VU la délibération n°CG 2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération n° CG 2011-5-5-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local inscrite dans les Contrats de Territoire de Vie et fixant le budget 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention d'un montant de 30 % d'un montant subventionnable de 32 000 €, soit 9 600 € pour un agent de développement spécialisé LEADER au sein du Syndicat mixte du Pays Thur Doller qui porte le GAL Thur Doller.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le programme F731 – Imputation 0-65-71-65735-28271-006 : Développement local CTV.

- Accorde une subvention d'un montant de 30 % d'un montant subventionnable de 32 000 €, soit 9 600 € pour un agent de développement spécialisé LEADER au sein du Syndicat mixte pour le Sundgau qui porte le GAL des Pays du Sundgau et de Saint-Louis – Trois Frontières.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le programme F731 – Imputation 0-65-71-65735-28271-006 : Développement local CTV.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and a tilde-like mark below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 07 SEPTEMBRE 2012

**Agent de développement
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DLA03501	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA THUR ET DE LA DOLLER P12-Agent de développement LEADER (Dangelser)	32 000,00	30%	9 600,00
DLA03500	SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU P12-Agent de développement LEADER (Loth)	32 000,00	30%	9 600,00
			Total	19 200,00